

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 22/38**

Le HUIT décembre de l'an deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE, MM Eric GEORGET, Hubert MARTY, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*

Procurations : *M. Jean-Jacques ALMERO à Mme Véronique HAITCE, M. Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY*

Absents : *Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 2 décembre 2022

Secrétaire de séance : *Madame Corinne LACOSTE*  
-----

**Objet : Contrat de prêt de matériel de la mairie aux associations et communes**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir accorder dans les meilleures conditions, le prêt du matériel appartenant à la mairie, aux associations et aux communes, il convient d'établir un contrat pour chaque prêt entre la commune et le locataire.

Après avoir présenté, le projet de contrat de prêt de matériel, ci-joint, et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le maire à mettre en place et à signer, pour chaque prêt de matériel, ce contrat de prêt,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme en mairie, le 8 décembre 2022.

Fait à Goyrans, le 8 décembre 2022.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans